Image not found or type unknown

# Frais huissiers énormes incompréhensibles.

Par **Emiliejulie**, le **03/11/2019** à **22:12**

Bonsoir

Un huissier a t-il le droit de facturer 3 fois des frais de d e saisie sur compte bancaire même banque ? Et de menacer de rajouter encore des frais si on ne fourni pas des justificatifs de revenus ? Contact téléphonique avec personne refusant de donner son identité !!!

09/10/2019
PV`saisie-attribut° Banque
96.74
19.35
14.89
130.98

09/10/2019
PV`saisie-attribut° Banque
96.74
19.35
14.89
130.98

09/10/2019
PV`saisie-attribut° Banque
51.70
10.34
14.89
76.93

15/10/2019
Dénonce`PV saisie-attribut° banq
74.17
14.83

16.22
105.22

Par **youris**, le **04/11/2019** à **09:03**

bonjour,

si le créancier a pu mandater un huissier pour effectuer des saisies attributions, c'est que votre créancier a obtenu un jugement valant titre exécutoire vous condamnant à payer.

à la dette initiale, s'ajoutent toujours les intérêts et les frais de recouvrement.

à cela votre banque vous facture des frais bancaires d'une centaine d'euros à chaque saisie.

pour contester une saisie, vous devez saisir le juge d'exécution.

salutations

Par **Emiliejulie**, le **04/11/2019** à **09:59**

Bonjour, oui tout à fait mais l’huissiera-t-il le droit de facturer 3x 130 euros pour autant sur mon compte c’est franchement abuser là. Ok pour la banque elle facture 1 x 100 euros

Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés